

Fiche de Données de Sécurité

MAPEPLAST N10

Fiche du 11/6/2003, revision 3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: MAPEPLAST N10

Type de produit et emploi: Additif pour bétons

Fournisseur:

MAPEI S.p.A. - Via Cafiero, 22 - 20158 Milan - ITALIE

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

MAPEI S.p.A - Tel. +(39)02376731

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:
Aucune

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux:

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion:

Laver immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malheur consulter un médecin et lui montrer la fiche de sécurité.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit ne présente pas de risque d'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Aucune en particulier.

Porter des gants et des vêtements de protection.

Précautions au niveau de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Aucune en particulier.

Méthodes de nettoyage:

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Fiche de Données de Sécurité

MAPEPLAST N10

Conditions de stockage :
Stocker à une température supérieure à 5°C.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:
Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Protection des mains:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Protection des yeux:
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
Protection de la peau:
Aucune précaution particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale.
Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE
qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être
maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.
La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de
différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions
de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les
normes CE.
La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours
recommandée.
Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

TLV des substances contenues:
Aucune

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	typique
pH:	10.8
Point d'ébullition:	100 °C
Point éclair:	== °C
Auto-inflammabilité:	== °C
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	==
Densité relative:	1.23 g/cm ³ (23°C)
Hydrosolubilité:	soluble
Liposolubilité:	insoluble
Chlorure:	aucune

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration:
Ingestion: Oui

Fiche de Données de Sécurité

MAPEPLAST N10

Inhalation: Non
Contact: Oui

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit.

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation passagère.

Pouvoir sensibilisant:

Aucun effet n'a été remarqué.

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité: il n'existe pas de donnée expérimentale, mais on pense que le produit est partiellement biodégradable.

Toxicité pour les organismes d'eau: pas de données expérimentales disponibles.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Disposial de produit non durci (codice CER): 16 10 02

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N. ONU:	==
RID/ADR:	marchandise non dangereuse
Maritime (IMO/IMDG):	marchandise non dangereuse
MAR/POL 73/78, pièce jointe III:	Non
Aérien (ICAO/IATA):	marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive CE/99/45 (Classification et étiquetage):

La préparation ne doit pas être considérée dangereuse selon la Directive CE/99/45.

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,

Commission of the European Communities

Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

Fiche de Données de Sécurité

MAPEPLAST N10

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ACGIH - Treshold Limit Values (2000)

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials - Tenth Edition

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Paragraphs modified from the previous revision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3. IDENTIFICATION DES DANGERS
4. PREMIERS SECOURS
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
7. MANIPULATION ET STOCKAGE
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES